

● Recommandation politique

Massifier l'autoconsommation collective

Contrairement aux sources d'énergie fossile, les énergies renouvelables telles que le solaire et l'éolien ont une densité énergétique moindre et sont disponibles de manière diffuse sur le territoire national. Leur exploitation nécessite une multitude d'infrastructures de production et de consommation, ce qui entraîne une décentralisation du système énergétique.

À l'échelle locale, la mobilisation des investissements et des surfaces nécessaires aux installations photovoltaïques (PV) et éoliennes requiert l'implication d'une grande diversité d'acteurs : citoyens, collectivités locales, mais aussi petites et moyennes entreprises (PME).

Les retours d'expérience en France montrent que **l'autoconsommation collective peut jouer un rôle déterminant**. Elle permet de produire et de consommer collectivement de l'électricité renouvelable via le réseau local à des tarifs stables et avantageux. Cela crée de nouvelles incitations pour encourager le développement d'installations EnR et donne un rôle actif dans la transition énergétique à un plus grand nombre de personnes. L'autoconsommation collective (ACC) peut ainsi contribuer à rendre l'approvisionnement énergétique plus démocratique et juste.



En bref

- L'autoconsommation collective permet de produire et de consommer collectivement de l'électricité renouvelable à des prix avantageux et stables. Elle permet ainsi à un plus grand nombre de personnes de participer activement à la transition énergétique et d'en bénéficier.
- En France, bien que l'ACC soit déjà possible, il est nécessaire de lever certains obstacles juridiques et de renforcer les conditions de participation solidaire afin de garantir un véritable passage à l'échelle.
- Pour rendre l'ACC possible en Allemagne, il est essentiel de créer un cadre juridique spécifique et d'établir des procédures uniformes pour les acteurs impliqués.



De part et d'autre du Rhin

Contrairement à l'Allemagne, l'autoconsommation est inscrite dans le Code de l'énergie en France depuis 2016. Les producteurs et les consommateurs situés dans le périmètre autorisé doivent se regrouper en une « Personne Morale Organisatrice » (PMO), qui agit en tant qu'intermédiaire entre les participants et le gestionnaire de réseau de distribution.

Une différence majeure : le gestionnaire public **Enedis détient 95 % du réseau de distribution**, ce qui constitue un atout considérable pour la standardisation et l'extension de l'autoconsommation collective. En Allemagne, la situation est plus complexe avec plus de 850 opérateurs de réseau de distribution, rendant plus difficile la mise en place de projets d'autoconsommation collective.



Le Forum pour l'avenir appelle le gouvernement allemand à introduire le droit à l'ACC dans sa législation. L'expérience française montre qu'un cadre juridique clair et simple est essentiel pour une mise en œuvre efficace dans les territoires. Il est aussi nécessaire de coordonner les nombreux acteurs en garantissant l'utilisation de procédures et d'outils standardisés. Enfin, il est crucial d'accélérer le déploiement des compteurs intelligents nécessaire à la mise en œuvre de l'ACC.



@ Georg Stickers | Wikimedia Commons

Nos propositions d'action

Simplifier les procédures, encourager le foisonnement

Afin de permettre un véritable passage à l'échelle, le gouvernement français devrait lever les obstacles administratifs à la mise en œuvre de projets en autoconsommation collective. Il est notamment nécessaire de :

- simplifier le système de facturation et clarifier la répartition des taxes entre le producteur et le fournisseur ;
- clarifier, voire lever l'interdiction de l'ACC comme activité professionnelle ou commerciale principale, stipulée dans le Code de l'énergie (article L315-2) ;
- revoir le décret clarifiant l'article L333-1 afin d'exclure les producteurs participant à une opération d'ACC de la procédure d'autorisation, comme recommandé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

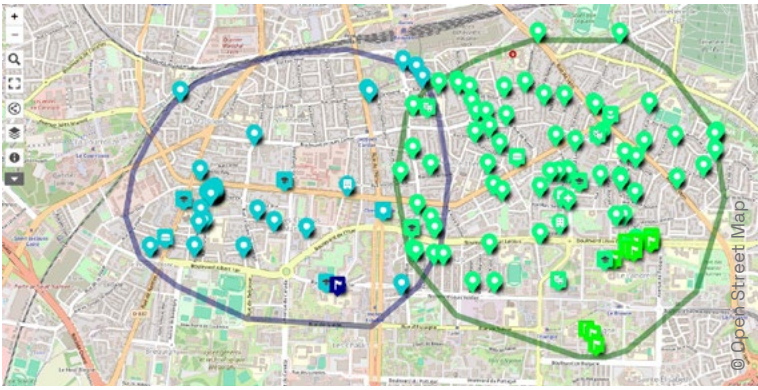
Pour permettre le traitement de quelques centaines de projets par an à plusieurs milliers par semaine, il est crucial de développer des outils de gestion efficaces afin de garantir l'automatisation et la numérisation des procédures de l'opérateur de réseau *Enedis*.

Renforcer l'accès à l'autoconsommation collective

Afin de rendre possible la mise en œuvre de systèmes d'ACC à l'échelle régionale et l'extension des opérations aux grandes centrales photovoltaïques au sol et à l'éolien, il est nécessaire :

- d'augmenter, voire de lever, le seuil de puissance maximale de 3 MW à minimum 10 MW ;
- de supprimer le caractère dérogatoire du périmètre en zone périurbaine et rurale (10 et 20 km).

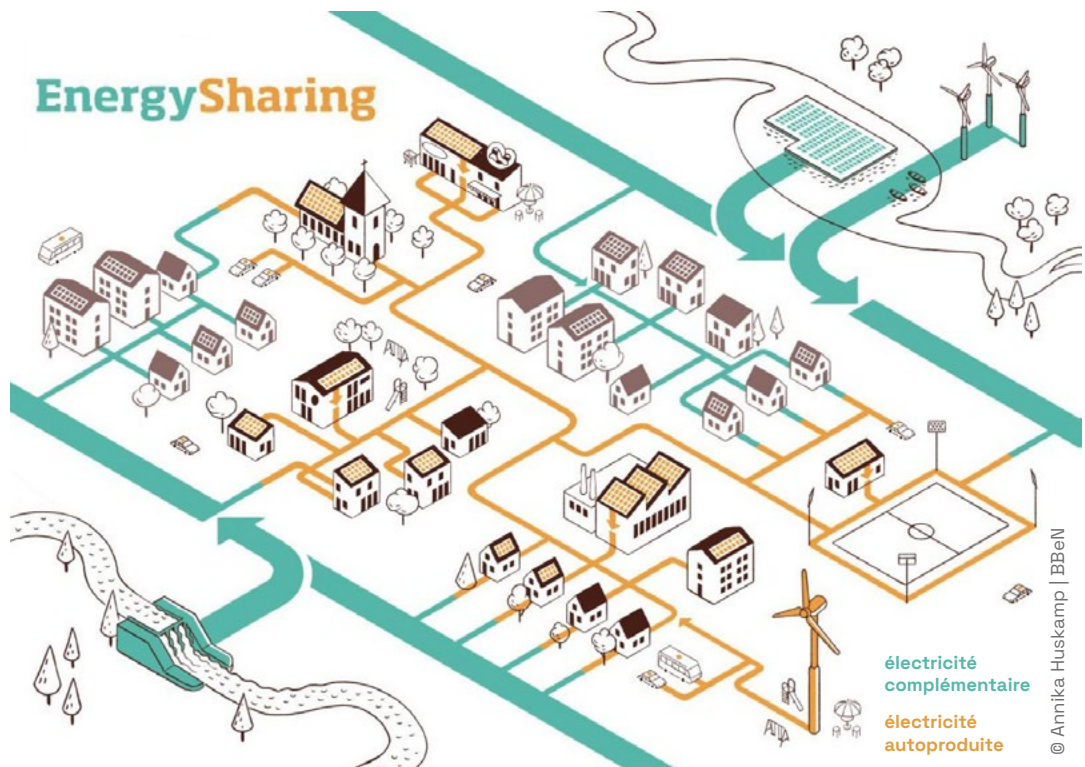
Pour rendre l'ACC accessible à tous et lutter contre la précarité énergétique, il serait également souhaitable de transférer la plateforme d'ACC *Mon Énergie Collective* dans le domaine public, de la rendre gratuite pour tous et d'en faire la promotion par des campagnes d'information. De plus, il est essentiel de renforcer les structures de solidarité énergétique, par exemple en encourageant les opérations en ACC dotées d'une tarification solidaire et en promouvant la collaboration avec les centres communaux d'action sociale (CCAS).



Le projet *ÉCLAIRS* a déjà établi deux projets en autoconsommation collective à Rennes. Chaque point vert ou bleu correspond à un membre de la communauté énergétique.

À Rennes, l'autoconsommation collective contre la précarité énergétique.

La coopérative d'énergie citoyenne *CIREN* a lancé à Rennes en 2023 le projet d'autoconsommation collective *ÉCLAIRS*. La tarification solidaire du projet permet aux membres de choisir entre trois formules. Le tarif **BASIQUE** permet à *CIREN* d'équilibrer ses comptes. Le tarif de **SOUTIEN**, environ 10 % plus élevé, finance le tarif **ECO**, spécialement prévu pour les personnes en situation de précarité énergétique. Celui-ci est environ 30 % moins élevé que le tarif **BASIQUE** et environ 50 % moins cher que le tarif EDF fixé par l'État.



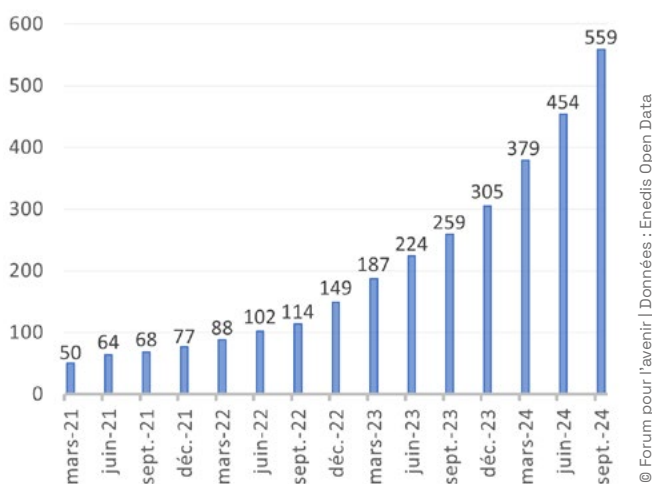
Inspiration locale

En France, le nombre de projets en autoconsommation collective double chaque année. À l'Eurométropole de Metz, une centrale photovoltaïque a été mise en service en autoconsommation collective fin 2023.

Ce projet a été mené en partenariat entre la commune de Montigny-lès-Metz (21 854 habitants), le fournisseur d'électricité UEM et l'entreprise de construction *Demathieu*, propriétaire du terrain et maître d'ouvrage. L'installation génère 305 MWh par an. 85 % de cette production alimentent 10 bâtiments communaux (dont la mairie, les écoles et la piscine), le reste étant destiné à *Demathieu*. Jusqu'à 20 % des besoins des sites alimentés peuvent ainsi être couverts, permettant d'économiser 650 tonnes de CO₂ sur la durée de fonctionnement. Pour la commune, ce projet se traduit avant tout par des coûts d'électricité avantageux et stables en période de fluctuations des prix, dues aux crises sur le marché de l'électricité.

Outre les changements législatifs favorables, c'est avant tout le nombre limité d'acteurs impliqués qui a favorisé la réussite de ce projet. Souhail Nazih, responsable solaire en autoconsommation à l'UEM, souligne toutefois que les projets se heurtent encore à certaines limites :

« Le gros enjeu à venir, c'est de réussir à faire passer à plus grande échelle les projets d'autoconsommation collective, à monter des projets avec plus de consommateurs. »




Selon les données d'*Enedis*, il existe 559 opérations d'autoconsommation collective en septembre 2024, pour une capacité totale de 55 MW. La tendance est à la hausse avec un taux de croissance annuel de 100 % depuis 2021.

Le Future Energy Lab. Ce projet de l'Agence allemande de l'énergie (dena) examine la mise en œuvre de communautés d'autoconsommation collective en Allemagne à travers un projet pilote à Wunsiedel. Les *Stadtwerke* (services municipaux) de Wunsiedel ont pour cela créé la communauté de producteurs *WUNergy* pour permettre aux citoyens de partager et de commercialiser leur énergie autoproduite. En tant que fournisseur, opérateur de points de mesure et gestionnaire de réseau, SWW joue un rôle clé. Les résultats de ce projet seront essentiels pour comprendre comment les services publics, les fournisseurs d'énergie et les gestionnaires de réseau peuvent contribuer au succès des communautés d'autoconsommation collective.

Le saviez-vous... ?

L'autoconsommation collective est possible en France depuis 2016. En Allemagne, bien que l'UE ait fixé un délai de mise en œuvre jusqu'à la mi-2021, il n'existe toujours pas de cadre juridique clair à ce jour.

 Pour en savoir plus sur la mise en œuvre de l'ACC en France et en Allemagne, consultez notre [fiche de synthèse](#).



© EWS Schönau | Christopher Rowe

La présente recommandation d'action est le résultat d'un dialogue franco-allemand de plusieurs mois. Des experts et des praticiens des deux pays ont discuté de la transition énergétique et thermique sur la base d'expériences locales. Vous trouverez toutes les recommandations d'action sur le site <https://forumpourlavenir.eu/recommandations>.

Pour en savoir plus sur notre travail :

forumpourlavenir.eu
info@df-zukunftswerk.eu



Mis en œuvre par



SPONSORISÉ PAR LE

